

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 décembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent  
TUILL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Rosa SAADI, Monsieur  
Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine  
LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,  
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers  
municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Nicole BROCARD à M. Bruno POIGNANT.  
Mme Valérie RODD à Mme Sylvie ROBY.  
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2023 adopté par délibération du 11 avril 2023,

Vu la décision modificative n° 1 adoptée par délibération du 25 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 06 décembre 2023,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les dépenses et les recettes en fin d'exercice,

Après en avoir délibéré, et par 29 voix pour et 1 abstentions (Etienne RENAULT)

**ARTICLE UNIQUE :** ADOPTE par chapitre la décision modificative n°2 de 2023 du budget annexe du théâtre de Bry-sur-Marne tel que présentée s'élevant à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	Charges à caractère général	-70 173,96	
012	Charges de personnel	-6 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 345	
70	Ventes prestations de services		-30 000
74	Dotations, subventions et participations		-42 828,96
<b>TOTAL</b>		<b>-72 828,96</b>	<b>-72 828,96</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
20	Immobilisations incorporelles	-23 278,24	
21	Immobilisations corporelles	-79 183,09	
13	Subventions d'investissement reçues		-105 806,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		3 345
<b>TOTAL</b>		<b>-102 461,33</b>	<b>-102 461,33</b>

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>Total des deux sections</b>	<b>-175 290,29</b>	<b>-175 290,29</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

